

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le 24 septembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Mr Jacques BORZO, Maire.
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2009

Présents : M. BORZO, MME BALAT, M BLANC, M. BORIES, M. CALMELS, M. CANCE, M. CARBONNEAUX, M. GARCIA, M. GRIMEAUD, M. MARTINEZ, M. PELIGRY, Mmes PETRE, VIVEN.

Excusée : Mme FIZAMES

Absent : M.PONS

A donné procuration : Madame FIZAMES à Madame PETRE

Secrétaire de séance : Monsieur André Carbonneaux

Ordre du jour :

- 1- Présentation du fonctionnement du Logements-Foyer par Madame la Directrice.
- 2 - Répartition des frais de fonctionnement des écoles 2008 aux communes.
- 3 - Budgets : décisions modificatives.
- 4 - Personnel communal : examen de situation et organisation du service administratif.
- 5 - Avancement de différents dossiers de travaux (parking collège, éclairage du stade ...)
- 6 - Questions diverses.

1 – Présentation du fonctionnement du Logements-Foyer par Madame la Directrice.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Montagne, Directrice du Logements-Foyer, qui dresse le bilan d'activité de l'établissement.

Partiellement médicalisé depuis novembre 2008 pour répondre aux besoins de prise en charge de plus en plus spécialisée, la structure a déjà bénéficié d'une dotation de 135 000 €. 235 607 € sont attendus en 2009.

Les GIR ont augmenté. Actuellement, on compte 21 personnes en médicalisation.

Les recrutements :

- Le médecin coordinateur au 01/11/2008, 3h20 par semaine.
- Trois aides-soignantes à 28h par semaine.
- Un poste d'infirmière à temps plein reste vacant. La continuité des soins est assurée par l'emploi d'un cabinet infirmier de Cajarc, payé à l'heure et non à l'acte (meilleure gestion des coûts).
- Recrutement de 2 personnes pour activité partiellement travaillée durant la nuit.

Les réalisations en cours :

- Changement de lave-linge.
- Renouvellement de petits matériels et ustensiles de cuisine.

- Acquisition de cellule de refroidissement, armoire de remise en température et table inox pour la cuisine.
- Equipement de la salle de soin et de matériels et d'équipements de soin.
- Renouvellement des tenues de travail du personnel en fonction de leur poste de travail.
- Achat de matériel informatique et de bureau.
- Achat de jeux de société.

A réaliser :

- Changement de l'appel malade.
- installation d'un digicode et de détecteurs de fumée.
- Acquisition de mobilier pour la salle à manger et le salon.

Le dossier CROSMS est en cours d'examen, il sera présenté en commission pour validation en novembre 2009.

Formation du personnel :

- Intervention d'un psychologue pour accompagnement du personnel aux changements de l'établissement.
- Intervention d'un kinésithérapeute sur les gestes et postures et manipulation des personnes.

Les actions d'animation auprès des résidents :

- Séances hebdomadaires de gymnastique adaptée dispensées par un kinésithérapeute.
- Séances de musicothérapie toute les 2 semaines.
- Activités de création et autres animations ponctuelles, telles qu'atelier chanson, lecture à voix haute, tricot, après-midi jeux de société.

Budget 2009 : montant voté 897 569 €, dont environ 50 % de charges de personnel. Actuellement, pas d'impayé, 100 % de remplissage et plusieurs candidatures en attente. L'exercice 2008 révèle un léger déficit dû principalement au manque de remplissage du Logements-Foyer durant plusieurs mois.

Madame Montagne informe de l'organisation de la « semaine bleue » du 19 au 24 octobre 2009. Elle invite les élus à participer aux différentes animations qui se tiendront aux Logements-Foyer. Par ailleurs, elle alerte sur les problèmes de vitesse des véhicules aux abords de l'établissement, et plus particulièrement rue de la Caunhe. La possibilité d'installer un ralentisseur sera étudiée.

Monsieur le Maire souligne la bonne ambiance qui règne au sein de cette nouvelle équipe. Il remercie Madame Montagne pour les explications qu'elle vient de donner et pour son engagement dans la structure.

-Précision au sujet du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 août 2009.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Madame Pêtre apporte la précision suivante : le coût total de l'aménagement de la place de la Mairie est d'environ 82 934. 82 € TTC, dont 27 000 € TTC Opération Cœur de Village et 56 000 € TTC de travaux annexes.

2 – Répartition des frais de fonctionnement des écoles 2009 aux communes.

Monsieur le Maire rappelle que la répartition des frais de fonctionnement des écoles est instaurée depuis 1993.

Selon les propositions de Mr le Maire et après concertation avec les Maires des Communes concernées lors de la réunion du 03/07/2009, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le montant de la participation pour 2009 à :

- 1 556,56 € par enfant à l'école maternelle,
 - 596,46 € par enfant à l'école primaire,
- Selon le tableau ci-annexé.

3 – Budget : Décisions modificatives.

Afin de permettre le paiement des dépenses concernées, il est décidé de procéder au virement de crédits suivant :

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'ADMR : du compte 022 vers l'article 6574 pour 4 800 €.

4 – Personnel communal : examen de situation et organisation du service administratif.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame Sorrentino Marie-Renée, Adjoint administratif à temps non complet (19h30) a déposé une demande de mise en disponibilité pour raison familiale à compter du 01/01/2010.

Il précise, par ailleurs, que madame Beaurain Muriel, Adjoint administratif, va abandonner son poste à la Mairie pour rejoindre à temps plein le Logements-Foyer de Cajarc à compter du 01/01/2010 .

Afin d'assurer la continuité du service, il convient de pourvoir au remplacement de ces agents. Afin d'amoindrir la charge financière et compte-tenu de l'arrivée récente de Monsieur Saunier au service administratif, il est décidé de recruter un agent sur un temps de travail inférieur : 28 heures hebdomadaire.

Il est par ailleurs décidé d'étudier la possibilité de réduire l'amplitude d'ouverture du secrétariat au public.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 83-634 du 13/07/83 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N° 84-53 du 26/01/84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28 heures par semaine), à compter du 01/01/2010.

Monsieur le Maire déclarera cette création de poste à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui en assurera la publicité.

5 – Avancement de différents dossiers de travaux.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement et le financement de trois dossiers de travaux : éclairage du stade, parking du collège et parking de Gaillac.

a) Projet d'éclairage au stade municipal :

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'éclairage du stade municipal qui avait fait l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement n'avait pu aboutir en raison de la suppression de ce fonds. Le Club de football, toujours très motivé pour la réalisation de cet équipement en a fait réestimer le coût et a recherché les possibilités de financement.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que cet investissement pourrait faire l'objet d'une subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur attribué par la Fédération Française de Football.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

- Coût estimé des travaux	:	32 174,00 €
- Subvention F.A.F.A. (fond aide football amateur)	:	15 000,00 €.
- Participation du Club	:	8 000,00 €
- Autofinancement Commune	:	9 174,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

-accepte de réaliser ces travaux sous réserve de l'obtention des aides sollicitées.

-valide le plan de financement ci-dessus.

-autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Fédération Française de Football.

b) Aménagement du parking du collège :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la précédente municipalité avait débuté l'aménagement du parking à proximité du Collège, servant au stationnement des bus scolaires.

Alerté à plusieurs reprises par les conducteurs de bus et afin de garantir les conditions de sécurité, Monsieur le Maire souligne la nécessité de réaliser les travaux de revêtement de surface de cette zone. Cette dépense non prévue au budget primitif est estimée à 6 675 € H.T.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimé :	6 675 €
- reliquat DGE 2004 (30 %) :	2 002 €
- auto-financement commune :	4 673 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le plan de financement tel que défini ci-dessus

- décide de transférer les crédits nécessaires de l'opération 068 (gros travaux) à l'opération 051 (aménagements de parking)

c) Aménagement du parking de Gaillac :

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la sécurité routière au hameau de Gaillac avec la création d'un parking aux abords du cimetière. Le coût estimé des travaux est

de 31 420,00 €. H.T. Il rappelle qu'une demande de subvention a été déposée au titre des amendes de police. Il précise que Monsieur le Conseiller Général du Canton de Cajarc pourrait être sollicité pour obtenir une aide du Fonds Départemental d'Equipement.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimé	31 420 € H.T
- Subvention amendes de police 25 %	7 855 € H.T
- F.D.E	7 800 € H.T
- Emprunt communal	15 765 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Conseiller Général pour obtenir le F.D.E.

6 – Questions diverses.

a) Taxe de ramassage des ordures ménagères.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à répercuter la taxe du ramassage des ordures ménagères aux différents occupants des locaux communaux pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'état annexé déterminant le montant de la taxe d'ordures ménagères pour chaque local d'habitation communal pour l'année 2009. Le calcul est déterminé en fonction du taux de 10,20 % appliqué à la base de la propriété bâtie.

b) Nacelle élévatrice :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIVOM a décidé l'achat d'une nacelle élévatrice. Après étude comparative, il ressort que le remboursement annuel d'un prêt pour l'achat du matériel est plus économique que la location annuelle :

Coût annuel 5 045 € (en incluant assurance, contrôles obligatoires et provisions pour entretien et réparations.) contre 8 880 € de frais de location en 2008.

c) Travaux assainissement centre bourg :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise CAPRARO, a été retenue par la Commission d'appel d'offres, assistée d'un représentant de la D.D.E.A. pour réaliser les travaux d'assainissement dans le centre bourg. Celle-ci a accepté de faire une remise de plus de 10 000 € en ramenant son offre à 185 000 €. Monsieur le Maire lui confirmera son accord.

d) Plan d'eau :

Monsieur Bories, chargé du dossier, informe qu'une réunion aura lieu jeudi 15 octobre à 9h30 à la Mairie. Ordre du jour : finalisation du cahier des charges pour l'aménagement du coin baignade et pour la restauration des berges.

e) Motion de soutien pour France Télécom à Cahors :

Depuis fin mai, les 49 salariés de France Télécom se mobilisent contre le projet de fermeture du service de gestion commerciale situé à Cahors Terre-Rouge. Lors des différents comités d'établissements des 8 juin, 25 juin et 30 juillet, les organisations syndicales n'ont pu faire fléchir la Direction de France Télécom malgré la présentation d'un projet alternatif. Suite à l'avis rendu lors du dernier CE, tous les salariés ont été très affectés et certains sont depuis en maladie.

Lors du Comité Hygiène et Sécurité de Conditions de Travail du 9 juillet, les élus syndicaux représentant les salariés de France Télécom ont mandaté une expertise sur les risques psychosociaux entraînés par le déplacement des salariés à Montauban.

Le cabinet d'expertise SECAF à Toulouse doit rendre son rapport fin septembre après avoir reçu les impressions et les ressentis des salariés et des intervenants de ce dossier.

Les conséquences seront désastreuses pour les salariés et leur famille tant sur le plan financier que médical avec l'aggravation du temps de trajet (2 heures de plus par jour) ainsi que pour l'économie locale.

France Télécom s'est engagé à travers différentes chartes mais n'en respecte aucune dans ce projet : charte de parentalité, Grenelle de l'Environnement, Santé et Sécurité au travail.

Le lundi 3 août, en arrivant au travail, les salariés apprennent que le site de Morlaix qui était dans le même combat depuis 2 ans (28 salariés délocalisés vers Brest, 2 heures de trajet en plus par jour) ont obtenu lors d'un CHST exceptionnel, le retrait du projet de fermeture du site malgré l'avis rendu par le CE.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se solidariser avec l'Intersyndicale de France Télécom de Cahors en lui envoyant un mail de soutien, afin que la Direction Territoriale Sud de France Télécom prenne conscience des conséquences humaines désastreuses de la fermeture du site cadurcien et renonce, comme la DT Ouest, à son projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

f) Réunions :

Municipalité : jeudi 8 octobre à 18h15

Commission finances : jeudi 22 octobre à 17h00